COMMUNIQUÉ

Mardi 12 mars 2024

RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

INSCRIPTIONS EN 1ÈRE ANNEE DE MATERNELLE
(ENFANTS NÉS EN 2021 ET NON SCOLARISÉS)

Le Maire de la Ville de Fort-de-France informe les parents d'élèves que les inscriptions scolaires pour la cantine et l'accueil du matin et du soir (garderie) des enfants de 1ère année de maternelle pour la rentrée scolaire 2024/2025 s'effectuent en ligne du 11 mars au 30 avril 2024.

Les inscriptions se font en ligne sur le Portail Famille de la Ville de Fort-de-France :
https://fort-de-france.portail-familles.com/fortdefrance
La validation de l'inscription sera communiquée par e-mail.

En cas de difficultés sur le Portail Famille, les parents peuvent :
- Contacter la Cellule "Inscriptions Scolaires" de la Caisse des écoles à l'ex hôpital Civil, au 0596 63 03 33 pour prendre rendez-vous
- Transmettre leur demande sur une seule adresse e-mail : cde@fortdefrance.fr

Attention : Pour les enfants nés entre le 1er janvier 2022 et le 31 août 2022, la demande se fait également en ligne. Elle sera traitée comme une demande de dérogation d'âge et validée ultérieurement en fonction des places disponibles.

Pièces à Fournir pour l'inscription scolaire :

- Livret de famille
- Pièce d'identité du parent (ou représentant légal) effectuant la demande d'inscription scolaire
- Carnet de Santé ou certificat de vaccination
- Facture EDF, EAU ou Téléphone au nom du parent (moins de 3 mois)
- Attestation de PAIEMENT CAF (datant du mois de l'inscription)
- Ordonnance du jugement pour les parents séparés ou divorcés

Pièces à Fournir pour l'inscription à la cantine et à la garderie :

Attention : Pour les parents ayant déjà des enfants scolarisés, l'inscription ne sera validée que si vous êtes à jour des paiements de Cantine et Garderie

- Assurance Extrascolaire
- Attestation de PAIEMENT CAF (datant du mois de l'inscription)
- 3 dernières fiches de salaires des 2 parents
- Dernier avis d'imposition pour les parents de profession libérale
- Dernier avis de non imposition pour les parents sans ressources
- Attestation de paiement ASSEDIC pour les chômeurs
- Justificatif de pension alimentaire pour les parents divorcés

Pour information, les inscriptions au Cours Préparatoire se dérouleront à partir du 22 avril 2024. Un communiqué précisant les modalités sera diffusé ultérieurement.